



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 008 -2022



**OBJET : Arrêté portant nomination stagiaire à temps non complet de
Monsieur Charles-Auguste WALLET
Dans le grade d'Adjoint Technique**

Le Maire de la Commune de CLERQUES,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n°044 du 18 décembre 2020 créant un emploi d'adjoint technique à temps non complet ;
Vu la délibération n°007 du 24 février 2022 autorisant la stagiairisation de Monsieur Charles-Auguste WALLET ;
Vu la candidature de Charles-Auguste WALLET ;
Vu la déclaration de vacance de l'emploi portant le n° 062220200554927 effectuée auprès du Centre de Gestion ;
Considérant que Charles-Auguste WALLET a satisfait aux conditions de recrutement ;

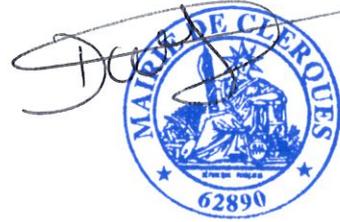
ARRETE

- Article 1 :** A compter du 1^{er} avril 2022, Monsieur Charles-Auguste WALLET, né le 02 juin 1989, est nommé stagiaire à temps non complet à raison de 26/35^{ème}, pour une durée d'un an.
- Article 2 :** L'agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 367, indice majoré 340.
- Article 3 :** L'intéressé est autorisé sur nécessité de service à faire des heures complémentaires.
- Article 4 :** Monsieur Charles-Auguste WALLET effectuera le stage d'un an prévu dans le statut particulier du cadre d'emplois.
- Article 7 :** L'intéressé relèvera du régime général de la sécurité sociale et de la CNRACL à compter de cette date.
- Article 8 :** La collectivité s'engage à un rachat d'ancienneté de l'agent en fonction des déclarations de ce dernier, et selon les règles en vigueur, et produira un avenant au présent arrêté dans les meilleurs délais.
- Article 9 :** Le présent arrêté sera :
- Transmis au représentant de l'Etat,
 - Notifié à l'agent,
 - Transmis au comptable de la collectivité,

- Transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.

Fait à Clerques, le 31 mars 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

NOTIFIE A L'AGENT LE : 31 Mars 2022